

Date de dépôt: 30 août 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition Sauver le projet de réinsertion socio-professionnelle pour les femmes à Zone Bleue

Rapport de M^{me} Ariane Wisard-Blum

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie les 30 août, 20 septembre, 4 octobre et 18 octobre 2004 pour examiner la pétition 1490 sous la présidence efficace de M. Olivier Vaucher. La commission remercie M. Yves Piccino, qui a tenu les procès-verbaux avec précision.

Audition de M^{me} Pozo, représentante des pétitionnaires

M^{me} Pozo a travaillé comme stagiaire à Zone Bleue. Elle annonce que cette pétition est de son initiative et que les signatures ont été récoltées par les stagiaires et les anciennes stagiaires de Zone Bleue. Elle explique que Zone Bleue est un lieu d'accueil pour les enfants de 0 à 5 ans, dont les parents suivent des cours à l'UOG ou habitent le quartier. Cette institution de la petite enfance est subventionnée par la Ville de Genève. Parallèlement, Zone Bleue est un lieu de réinsertion socio-professionnelle, qui propose des stages à des femmes faiblement qualifiées.

Les stagiaires participent aux activités de cette structure d'accueil. Elles bénéficient également d'activités de réinsertion comprenant des cours intensifs de français, des ateliers histoire de vie et projet professionnel. Ces

cours, donnés par un professeur de l'UOG, offrent la possibilité aux stagiaires d'apprendre ou de perfectionner leur français et de rechercher un emploi. Les ateliers histoire de vie sont un moyen de valoriser les personnes et de leur permettre de construire un projet. Depuis trois ans, cette association connaît des problèmes financiers dans le domaine de la réinsertion.

Une députée signale que Zone Bleue offre des stages en occupation temporaire.

Audition de M^{me} Bluette Meister, secrétaire de l'association Zone Bleue, et M. Alfiero Nicolini, président du comité

Les auditionnés soulignent que Zone Bleue est le seul lieu à offrir un projet de réinsertion dans le cadre d'une crèche et que cette offre est une richesse à ne pas perdre. Ils en retracent l'historique. La garderie a été créée en 1994 et a fonctionné cinq ans dans le cadre des mesures de réinsertion. En 1999, ces mesures ont été suspendues par l'OCE. La garderie Zone Bleue a donc dû revoir ses activités.

L'association Zone Bleue a été créée en mai 2001, offrant deux activités. La première est le secteur accueil d'enfants, actuellement subventionné par la Ville et qui représente les quatre cinquièmes du budget total de l'association. La deuxième activité est celle de la réinsertion socio-professionnelle pour les femmes, dont le financement n'est plus assuré.

Il y a un an, l'arrêt de cette activité a provoqué la mobilisation spontanée d'anciennes stagiaires et le lancement de cette pétition, action soutenue par le comité de l'association.

Six mois après l'arrêt des activités de réinsertion, celles-ci ont redémarré malgré l'absence d'assurance financière. Paradoxalement, malgré son désengagement financier, l'OCE continue à y envoyer des stagiaires.

Environ 20 stagiaires sont accueillies pour des stages de 3 à 6 mois. Les stagiaires sont généralement des jeunes femmes avec des ruptures scolaires et charge de famille ou plus âgées, sortant d'une période de chômage de longue durée. Le taux de réinsertion après leur passage à Zone Bleue est bon.

M^{me} Meister ajoute que la fin de l'activité de réinsertion ne serait pas sans conséquences sur l'activité de la garderie. Sans stagiaires, l'association ne pourrait plus prendre en charge l'accueil des bébés, malgré une forte demande.

Audition de M^{me} Caroll Singarella, directrice du service de la prospective de l'Office cantonal de l'emploi

M^{me} Singarella fait l'historique du partenariat entre l'OCE et Zone Bleue. L'OCE travaillait depuis 1995 avec l'association dans le cadre du programme d'emploi fédéral destiné aux personnes en fin de droit. En 1996, la loi a changé, car le législateur a voulu passer d'un programme d'occupation à des emplois temporaires. L'OCE a alors fait une enquête sur ses programmes d'occupation, car certains ne répondaient plus aux buts de la loi. Un appel d'offres a été fait en 2000. Zone Bleue a postulé mais n'a pas été retenue, car elle était opposée à une meilleure offre. La collaboration avec l'OCE a donc pris fin en 2001. En ce qui concerne le programme qui a été préféré à Zone Bleue, il a été abandonné suite à des plaintes de parents. Le programme a été arrêté à la demande du prestataire de formation. Aujourd'hui, l'OCE travaille ponctuellement avec Zone Bleue dans le cadre de stages de formation individuelle. Le public visé est des femmes en difficulté, immigrées ou en situation familiale complexe. L'OCE y envoie moins de 10 stagiaires par année. L'OCE a reçu une demande de Zone Bleue pour un financement. Leur demande est à l'étude. Cependant, l'OCE ne veut pas entrer dans une démarche de collaboration régulière. Même s'il y a de réels besoins en terme d'accueil des enfants, le projet ne répond pas aux exigences en terme de réinsertion professionnelle. En effet, la petite enfance est un domaine très réglementé avec des formations spécifiques. Zone Bleue offre donc des perspectives très faibles pour un remplacement sur le marché du travail.

M^{me} Singarella explique qu'un programme d'emploi temporaire est financé par postes. Si les postes créés ne sont pas complets, c'est l'Etat de Genève qui doit payer plutôt que la Confédération. Il faut donc être sûr que le programme répond à un besoin suffisant. Il faut un minimum de 12 à 15 personnes en stage en même temps. Il n'y a que quatre programmes à Genève qui répondent à ce critère. Les responsables d'un programme d'occupation finissent par vivre des chômeurs qui leur sont envoyés. L'OCE ne veut pas entrer dans cette logique.

M^{me} Singarella rappelle qu'au moment de la mise au concours, l'OCE cherchait des projets qui offraient une variété d'activités. Le canton de Genève avait alors besoin de 120 à 150 postes de stage. La sélection s'est faite sur le coût de la prestation par personne.

Un député constate que Zone Bleue offre trois types d'ateliers et demande si aucun d'eux ne peut être financé par l'OCE.

M^{me} Singarella explique qu'il faut une complémentarité entre l'offre et les besoins. L'OCE subventionne déjà des projets d'enseignement du français. Il

doit offrir ce dont les gens ont besoin, ce qui est très difficile, vu le marché du travail. Toutefois, M^{me} Singarella reconnaît que Zone Bleue fait un excellent travail.

Discussion et vote

Avant la discussion une députée souhaite rappeler que la Ville de Genève subventionne la garderie. C'est uniquement un soutien financier pour l'encadrement des personnes en stage de réinsertion dont l'association a besoin de la part de l'Etat.

Les représentants de l'Alliance de gauche déclarent partager la préoccupation des pétitionnaires de voir disparaître des ateliers d'insertion. Ils proposent le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

Les socialistes se disent sensibles aux problématiques des petites structures, gérées par des gens sérieux qui font un travail d'une très grande utilité. Ils soutiennent également un renvoi au Conseil d'Etat.

Les Verts comprennent l'argument de l'OCE, soucieux de favoriser des structures d'une certaine taille qui proposent des activités diversifiées. Cependant, Zone Bleue réalise une activité très spécifique qui répond à un réel besoin. Il faut maintenir ce genre de petite structure. Les Verts se déclarent en faveur d'un renvoi au Conseil d'Etat.

Les représentants PDC comprennent les préoccupations de l'OCE et pensent qu'il faut apporter une grande attention à toutes les activités de réinsertion. Pour eux, l'action des petites structures a un intérêt évident. Ils apprécient le côté pragmatique de la démarche de Zone Bleue. C'est pourquoi ils sont en faveur d'un renvoi au Conseil d'Etat.

Les députés du parti radical proposent un dépôt sur le bureau du Grand Conseil, convaincus par les arguments parfaitement justifiés de l'OCE. Pour eux, le programme de Zone Bleue semble inadapté, car il n'offre pas une réelle réinsertion, les métiers de la petite enfance nécessitant une formation spécifique.

Soulignant l'importance du lieu d'accueil pour la petite enfance, les représentants du parti libéral souhaiteraient encourager le Département de l'économie à proposer des solutions à Zone Bleue. Toutefois, l'OCE n'ayant pas donné une fin de non-recevoir aux demandes de subvention de l'association, les libéraux proposent un dépôt sur le bureau du Grand Conseil.

L'UDC se prononce en faveur du dépôt sur le bureau du Grand Conseil.

Vote

La commission refuse le dépôt sur le bureau du Grand Conseil par:

Pour: 6 (3 L, 1 UDC, 2 R)
Contre: 8 (2 AdG, 3 S, 2 Ve, 1 PDC)
Abstention: 0

La commission accepte le renvoi au Conseil d'Etat par:

Pour: 8 (2 AdG, 3 S, 2 Ve, 1 PDC)
Contre: 3 (2 R, 1 UDC)
Abstention: 3 (3 L)

Pétition

(1490)

Sauver le projet de réinsertion socio-professionnelle pour les femmes à Zone Bleue

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'association halte garderie « Zone Bleue » est un lieu d'accueil pour les enfants de 0 à 5 ans et propose des stages de réinsertion socio-professionnelle à des mères de famille à des jeunes femmes en rupture scolaire ou professionnelle ; elle existe depuis neuf ans. Des éducatrices expérimentées animent et encouragent ces femmes à reprendre un travail, des études ou tout simplement de la confiance en elles-mêmes.

Ce projet de réinsertion sera malheureusement supprimé à la fin de cette année, n'ayant trouvé aucun financement. C'est pourquoi l'équipe de stagiaires et d'anciennes stagiaires de « Zone Bleue » se sont réunies pour défendre la situation difficile des femmes à Genève.

Cette mesure entraînerait non seulement la suppression des trois ateliers : projet professionnel, histoire de vie et cours intensif de français, mais aussi la possibilité aux femmes de se rendre utiles dans un cadre reconnu professionnellement.

Ce projet, nous paraît indispensable et tout à fait approprié dans cette Genève multiculturelle.

N. B. : 415 signatures
M^{me} Victoria Pozo
10, chemin des Ouches
1203 Genève


PROPOSITION BUDGET 2004 ZONE BLEUE

CHARGES D'EXPLOITATION:	ZON 1\$	Petite enfance jour = 76.27%	Petite enfance soir = 3.73%	Réinsertion socio-prof. = 20%
4000 Salaires bruts	261 698	201 044,22	28 696	31 958
4001 Remplacements	7 000	6 765	235	-
4011 13ème salaire progressif	10 905	8 377	1 196	1 332
4013 Gratification pr année de service	-	-	-	-
4014 Prime d'ancienneté	0	-	-	-
4020 Particip ass maladie	5 400	5 400	-	-
4021 AVS & AC	18 060	13 938	1 895,00	2 227,00
4022 Allocats. Familiales	4 845	3 767	512,00	566,00
4023 2ème pilier ADAPTE	33 265	29 567	1 028	2 670
4024 Assurance accident	6 524	5 190	706,00	628
4025 Assurance maternité	371	288	39	43
4026 Assur. perte de gain	6 777	5 540	753,00	484
4027 Fonds de décès	384	384	-	-
4030 Frais de déplacement	-	-	-	-
4040 Perfectionnement	-	-	-	-
4041 Formation en emploi	-	-	-	-
4042 Stagiaires (4 personnes à 50%)	-	-	-	19 200
4050 Honoraires	-	-	-	19 800
40 CHARGES SALARIALES	394 228	280 259	35 060	78 908
4140 Mat. scolaire/jeux	2 100	2 000	100	-
4141 Matériel papeterie	840	800	40	-
4142 Literie, lingerie et vêtements	520	500	20	-
4143 Pharmacie	630	600	30	-
4144 Langes	-	-	-	-
4210 Séjours, excursions, visites	-	-	-	-
4220 Assurance accident enfants	-	-	-	-
4250 Alimentation	5 450	5 200	250	500
Enfants (capacité*j*80/100*prix r	5 450	5 200	250	
4260 Blanchissage	310	300	10	-
4270 Manifest. except.	940	900	40	-
41-42 FRAIS DES ENFANTS	10 790	10 300	490	500
4300 Loyer	46 740	35 649	1 743	9 348
4310 Energie : mazout	-	0	-	-
4311 Energie : eau, gaz, électricité	3 010	2 296	112	602
4320 Assurance des locaux	500	381	19	100
4321 Produits de nettoyage	686	523	26	137
4322 Prestation tiers nett. locaux	-	0	-	-
4323 Travaux entr. bâtiment	600	458	22	120
4324 Contrats entr. bâtiment et inst.	-	0	-	-
4325 Entretien jardin	-	-	-	-
43 FRAIS DE LOCAUX	51 536	39 307	1 922	10 307
4400 Machines	-	-	-	-
4410 Mobilier, matériel	500	381	19	100
4420 Entretien mach. mobilier	411	313	15	82
44 ACQUISITIONS, ENTRETIEN	911	695	34	182
4500 Fournitures bureau	520	397	19	104

4501 Photocopies	310	236	12	62
4510 Affranchissements postaux	420	320	16	84
4520 Téléphones	1 150	877	43	230
4530 Assurances RC	210	160	8	42
4540 Honoraires comptabilité	1 000	763	37	200
4550 Taxes banque, CCP,	520	397	19	104
4555 Intérêt débiteur lié au subv.	-	-	-	-
4560 Documentation	210	160	8	42
4570 Cotisations	210	160	7	42
4580 Frais insertion offres emploi	-	-	-	-
4590 Divers	210	160	7	42
45 ADMINISTRATION	4 760	3 630	176	952
5010 Mobil. & mat.	-	-	-	-
5020 Instalns. fixes	-	-	-	-
5040 Perte sur débiteurs (constatée)	-	-	-	-
50 AMORT IMMOB & PERTES	0	0	0	0
5850 Ajust. rel. exercices antérieurs	0	0	0	0
58 CHARGES exercices antérieurs	0	0	0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	462 225	334 191	37 682	90 850
PRODUITS D'EXPLOITATION:	ZON	PE jour	PE soir	Réinsertion
6000 Pensions enfants	24 000	22 880	1 120	-
6010 Rembt alimentation employées	-	-	-	-
Rembt loyer employées	-	-	-	-
PENSIONS	24 000	22 880	1 120	
6020 Ville de Genève	402 000	402 000	-	-
6030 Etat de Genève	-	-	-	-
6040 Communes	-	-	-	-
6050 Autres subventions	-	-	-	-
SUBVENTIONS	402 000	402 000	0	0
6062 Langes (remb. parents)	-	-	-	-
6063 Téléphones (rembts)	0	0	0	0
6064 Intérêt banque lié subventions	0	0	0	0
6065 Autres produits : cotis membres	1 000	73	37	200
PRODUITS DIVERS	1 000	73	37	200
6100 Prestations des assurances	5 600	4 900	700	0
DEDOMMAGEMENTS	5 600	4 900	700	0
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	432 600	429 853	1 857	400
RESULTAT D'EXPLOITATION	(29 625)	95 662	(35 825)	(90 450)